



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE N° 04-2023
Allée des châteaux

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant la demande présentée par la société COLAS France, représentée par LEGOSTAIEV Georgii, pour des travaux de réfection de la couche de roulement. allée des châteaux, au droit de la mare entre le n°21 et 25.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation entre l'ancienne route d'Honfleur et le clos aux loups, sera interdite pendant la durée des travaux de réfection de la couche de roulement du 20/02/2023 au 21/02/2023 sauf aux riverains.

ARTICLE 2 : L'entreprise est chargée de mettre en place une signalisation adaptée aux carrefours des rues citées à l'article 1 et une déviation durant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours
- CCRS
- service technique communal

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A CAUMONT le 15 février 2023

Le Maire

Sylvain BONENFANT

